



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

<p>Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 28</p> <p>Date de la convocation : Le 10 septembre 2024</p> <p>Publication site internet : Le 6 novembre 2024</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, Mme Annabelle MOREL, Mme Stéphanie LUSSIANA (arrivée à 19h00), M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Christian PERRIER, Mme Pauline BRESSE, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHI.</p> <p>Etaient représentées : M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Jean-Pierre PLAISANCE ayant donné pouvoir à Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Mustapha HADDOU ayant donné pouvoir à M. Simon OUVRIER-BUFFET, Madame Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD et M. Nathan EXCOFFIER ayant donné pouvoir à Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET.</p> <p>Absente : Mme Caroline BRULEY</p>
---	--

Délibération n°25

Rapporteur : Mme Annabelle MOREL

Objet : Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville d'Ugine et le CIAS Arlysère

Par délibération en date du 11 décembre 2023, le Conseil Municipal de la Ville d'Ugine soumettait un projet de mutualisation entre la Ville d'Ugine et le CIAS Arlysère, à travers :

- Une convention de prestations diverses de services réciproques
- Une convention de mise à disposition de locaux entre la commune et le CIAS Arlysère pour les années 2024 à 2026 pour les services suivants : Petite Enfance (RPE, Multi accueil « Chantecler ») et Personnes âgées (Service de maintien à domicile aide et portage à domicile)

Ces conventions ont été approuvées par le Conseil d'Administration du CIAS Arlysère en date du 19 décembre 2023 et ont pris effet au 1^{er} janvier 2024.

Considérant la délocalisation du service maintien à domicile depuis le 1^{er} juin 2024,

Considérant le déménagement des locaux du Centre Socioculturel Eclat de Vie, dans lesquels se situe le bureau mis à disposition du service Relais Petite Enfance Arlysère (ex-RAM),

Il convient de réajuster la convention de mise à disposition de locaux et ses modalités d'application par voie d'avenant proposé en annexe.

A noter que cet avenant n'implique pas de modifications de la convention de prestations diverses de services réciproques.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ***Approuve l'avenant n°1 de la Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville d'Ugine et le CIAS Arlysère.***
- ***Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant à signer l'avenant et tous documents afférents à ce dossier.***

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20240916-20240916_DE25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2024

Publication : 20/09/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

